

Ministère de l'Éducation
Nationale

Service des Sites
Perspectives et Paysages

V. Villeneuve les A.
Monsieur BALLEMAND Inspecteur Régional

REPUBLIQUE FRANÇAISE

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

A R R E T E

Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire des villes d'art du Gard, l'ensemble formé par la fontaine des fontaines et le bourg de VILLENEUVE LEZ AVIGNON et comprenant la totalité de la section dite "de la ville" du plan cadastral de cette commune.

Sont compris dans cette délimitation les immeubles suivants déjà classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- a) le Fort Saint-André et l'ancienne abbaye qu'il renferme
la chapelle des Pénitents Gris
la chapelle de l'Horloge dans la Chartreuse
l'ancienne chartreuse, porte monumentale, église, réfectoire
maison du Frieur, celliers et dépendances
la fontaine Saint-Jean Baptiste
le petit cloître
la tour de l'horloge
les ruines de la chapelle d'Innocent VI
la maison de A.J. Olivier
la maison du Frieur
l'Eglise Notre-Dame et son cloître
la maison de Pierre de Luxembourg
la tour de Philippe Le Bel
- b) l'allée des muriers, la boulangerie et l'hôtellerie
le cloître du cimetière, la cour hors cloître et le
cloître Saint-Jean, dans l'ancienne chartreuse,
l'ancien palais du Cardinal de Giffon
la porte de la rue principale (porte rouge)
les maisons à arcades donnant place de l'église et rue
de l'hôpital.

Article 2. Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Villeneuve-les-Avignon et aux propriétaires intéressés dont la liste est annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 2 Octobre 1945

Par déléguation

Le Directeur Général de l'Architecture

R. DANIS

Pour ampliation
le Chef du Bureau
des Sites

Collette Melle

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS
MINISTÈRE DE LA CULTURE

—
DIRECTION DU PATRIMOINE
—

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1^{er} JANVIER 1985)

Villeneuve-lès-Avignon. —

- Montagne des Mourgues et bourg de Villeneuve-lès-Avignon, comprenant la totalité de la section du cadastre dite « de la Ville » (*S. Ins.* : 2 octobre 1945). Sont compris dans la délimitation de ce site les immeubles suivants, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques : Fort-Saint-André et ancienne abbaye qu'il renferme, ancienne chartreuse (porte monumentale, église, réfectoire, maison du Prieur, cellules et dépendances, fontaine Saint-Jean-Baptiste, petit cloître, chapelle de l'Horloge, tour de l'Horloge, ruines de la chapelle d'Innocent-VI, maison de J. Ollivier, allée des Mûriers, boulangerie et hôtellerie, cloître du cimetière, cour hors cloître et cloître Saint-Jean), chapelle des Pénitents Gris, église Notre-Dame et son cloître, maison de Pierre de Luxembourg, tour de Philippe-le-Bel, ancien palais du cardinal de Giffon, porte de la rue Principale (porte Rouge), maisons à arcades donnant place de l'Église et rue de l'Hôpital.

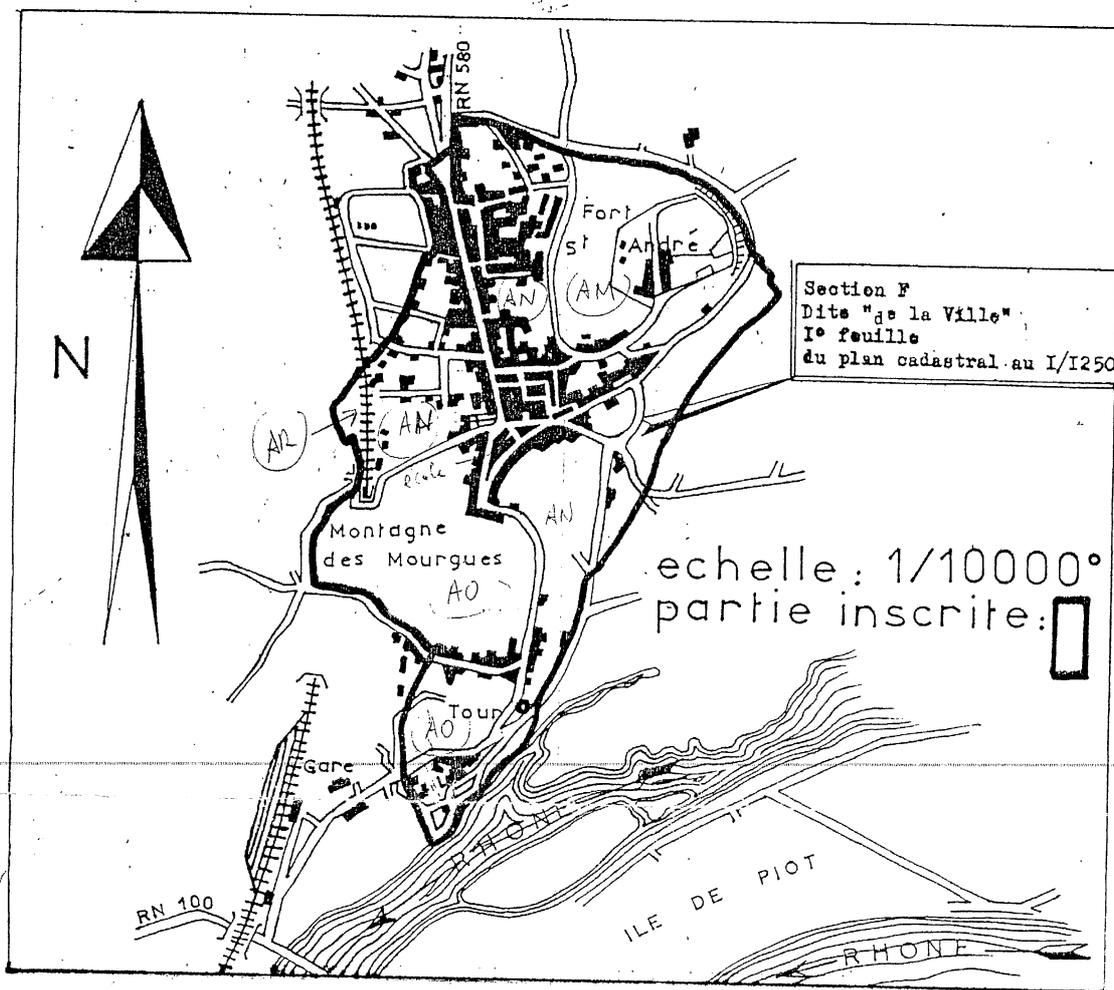
VILLENEUVE les Avignon

CHEF LIEU DE CANTON

ARROND^t: NIMES

MONTAGNE DES MOURGUES

Bagnols



A R R E T E :
du 2 octobre 1945

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des villes d'art du GARD, l'ensemble formé par la MONTAGNE des MOURGUES et le bourg de VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON et comprenant la totalité de la section F dite "de la ville" du plan cadastral de cette commune.

Sont compris dans cette délimitation les immeubles suivants déjà classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques:

- a) - le Fort Saint-André et l'ancienne abbaye qu'il renferme
- la chapelle des Pénitents Gris
 - la chapelle de l'Horloge dans la Chartreuse
 - l'ancienne chartreuse, porte monumentale, église, réfectoire, maison du Prieur, cellules et de ch...
 - la fontaine Saint-Jean-Baptiste
 - le petit cloître
 - la tour de l'Horloge
 - les ruines de la chapelle de Innocent
 - la maison de M. J. Olivier
 - la maison du Prieur
 - l'église Notre-Dame et son cloître
 - la maison de Pierre de Luxembourg
 - la tour de Philippe le Bel
- b) - l'allée des muriers, la boulangerie, et l'hôtellerie, le cloître du cimetière, la cour hors cloître et le cloître Saint-Jean, dans l'ancienne chartreuse.
- l'ancien palais du Cardinal de Giffon
 - la porte de la rue principale (Porte Rouge)
 - les maisons à arcades donnant place de l'église et rue de l'Hopital.